

CONSEIL D'ÉTAT

**POINT DE PRESSE
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU 14 MARS 2005**

RÉGION FRANCO-GENEVOISE

Coopération transfrontalière: Genève reçoit le président du Conseil régional Rhône-Alpes

Le Conseil d'Etat a rencontré ce jour lors d'un déjeuner M. Jean-Jack Queyranne, président du Conseil régional Rhône-Alpes, et M. Roger Vioud, conseiller régional et président de la commission des relations internationales. Au cours de cette rencontre ont été évoqués différents thèmes et notamment la concrétisation, sur la base d'accords spécifiques, de la convention établie en septembre 2001 entre la région Rhône-Alpes et le canton de Genève. Cette convention de coopération vient d'être reconduite tacitement et il importe d'en poursuivre la réalisation. Elle porte notamment sur des domaines tels que le développement économique et touristique, l'aménagement du territoire, les transports et déplacements, la formation, la recherche et la technologie. Un comité de pilotage politique est chargé d'élaborer les réalisations les plus adéquates. Par ailleurs, les autorités politiques genevoises et de la région Rhône-Alpes se sont entendues sur une démarche de sensibilisation au sein de la région, concernant le projet de liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse via La Praille (CEVA). Enfin, d'autres questions ont été évoquées et notamment la problématique des infrastructures hospitalières. Il a été décidé de poursuivre l'analyse de la planification hospitalière régionale dans une volonté d'assurer des services de santé adéquats pour les habitants de l'ensemble de la région.

GENÈVE INTERNATIONALE

Genève participe au financement d'un buste d'Henri Dunant au Kosovo

Le gouvernement a accordé à la Société Henry Dunant à Genève une somme de 3000 F à titre de participation à une opération visant à offrir un buste en bronze du fondateur de la Croix-Rouge à la Ville de Pristina, au Kosovo.

Dans le cadre de la promotion des idéaux de paix et de respect mutuel dans ce pays déchiré par la guerre, l'Association Henry Dunant du Kosovo a négocié avec les autorités locales la création à Pristina d'une place Henry-Dunant, où se dressera le buste de notre concitoyen.

Le coût global de cette opération s'élève pour Genève à quelque 12 800 F. Outre le canton, la Société Henry Dunant à Genève, l'association «Genève: un lieu pour la paix» et la délégation du CICR au Kosovo ont versé une contribution financière. La cérémonie du dévoilement du buste devrait avoir lieu l'été prochain.

GENÈVE-CONFÉDÉRATION

Organe de révision des fondations: Genève est globalement favorable aux nouvelles dispositions fédérales

Répondant à une consultation menée par le Département fédéral de justice et police (DFJP) concernant la révision des dispositions du code civil régissant les fondations, le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable sur le principe aux modifications proposées. Adoptée le 8 octobre 2004 par l'Assemblée fédérale, la révision a passé le délai référendaire du 27 janvier 2005. Le Conseil fédéral envisage de la faire entrer en vigueur le 1er juillet 2005. Elle prévoit notamment l'obligation pour les fondations de désigner un organe de révision.

La consultation organisée par le DFJP porte notamment sur les conditions prévues s'agissant des fondations qui ne doivent pas avoir un organe de révision et de celles qui doivent faire appel à un réviseur particulièrement qualifié.

Bien que le Conseil d'Etat soit favorable sur le principe au projet, il relève toutefois que la formulation concernant les conditions pour bénéficier de la dispense et la conséquence de l'oc-

troi de la dispense devraient être plus explicites. De même, les conditions obligeant à faire appel à un réviseur particulièrement qualifié devraient être définies plus clairement.

Transports intercantonaux de prisonniers: prolongation des accords

Le Conseil d'Etat a autorisé M^{me} Micheline Spoerri, conseillère d'Etat en charge du Département de justice, police et sécurité (DJPS), à signer au nom du Conseil d'Etat les accords permettant la poursuite des transports intercantonaux de prisonniers. Il s'agit, d'une part, de la convention de prolongation du contrat-cadre du 14 avril 2000 entre la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et le consortium Jail-Transport-System (JTS), composé des Chemins de fer fédéraux et de Securitas AG, concernant les transports intercantonaux de prisonniers en Suisse. Le second volet, administratif, de ces accords concerne les contributions fédérales pour les transports intercantonaux de prisonniers des cantons lors de l'exécution de certaines lois fédérales. Lors de la prochaine séance de la CCDJP, le 7 avril 2005, le DJPS prendra ainsi position en faveur de la poursuite du système de transports intercantonaux de prisonniers (anciennement Train-Street, rebaptisé Jail-Transport-System). Toutefois, des réserves seront émises pour rappeler notamment l'inadéquation du concept aux transports des mineurs, la durée trop longue de transport pour les pénitenciers romands ou encore les contraintes liées aux horaires du système rendant impossible certains transports.

GENÈVE

Adoption du plan directeur de quartier «Jardin des Nations»

Le Conseil d'Etat a adopté le plan directeur de quartier «Jardin des Nations», situé dans le quartier des organisations internationales (OI). Celui-ci résulte d'un long processus d'étude et de concertation mené avec tous les partenaires concernés par l'avenir du site, qui constitue un périmètre d'aménagement coordonné (PAC) dans le plan directeur cantonal adopté en septembre 2001 par le Grand Conseil.

Nouvel instrument de planification directrice, ce plan directeur de quartier avait déjà été adopté par la Ville de Genève et les communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy avant que le Conseil d'Etat ne le fasse aujourd'hui.

Le canton dispose désormais d'un instrument de planification et de référence qui va permettre de gérer l'évolution de ce site exceptionnel, avec pour objectifs majeurs:

- de faciliter le développement et l'extension des OI ainsi que d'autres activités liées (organisations non gouvernementales, équipements liés aux OI);
- de mettre en valeur un important réseau d'espaces verts et de le rendre accessible à l'ensemble de la population;
- d'organiser les déplacements de façon à assurer la mobilité des usagers, tout en préservant et améliorant les qualités du site (développement du réseau des chemins piétons et cyclables, construction coordonnée de la route des Nations et du prolongement du tram 13, construction des parcs relais de Sécheron, des Tuileries et de la jonction de Ferney).

Plan localisé de quartier de «La Roseraie» déclaré d'intérêt public

Le Conseil d'Etat a approuvé un projet de loi déclarant d'utilité publique la réalisation du plan localisé de quartier de «La Roseraie». Approuvé par le gouvernement en 1996, celui-ci prévoit l'édification de plusieurs bâtiments d'habitation de quatre étages sur rez-de-chaussée. Dans leur grande majorité, les logements de ces bâtiments seront destinés aux personnes de condition modeste.

En 1998 déjà, l'autorité compétente avait délivré une autorisation de construire un bâtiment comprenant 17 logements, soumis au régime de la

propriété par étage. Alors que les recours formés contre cette autorisation avaient été définitivement écartés par les instances judiciaires, la construction de ce bâtiment s'en est trouvée empêchée après la découverte de servitudes limitant les possibilités de construire sur les parcelles comprises dans le périmètre du plan localisé de quartier, ces parcelles ne pouvant abriter que des villas.

Une deuxième autorisation de construire avait également été délivrée par l'autorité compétente, en 2001, au profit d'une fondation d'utilité publique projetant de réaliser deux immeubles HBM, comprenant 36 logements. Les démarches entreprises dans l'intervalle auprès des propriétaires concernés pour obtenir une renonciation de leur part aux servitudes constituées à leur profit, sont demeurées vaines.

Il s'ensuit que le démarrage de deux projets de constructions, pourtant dûment autorisés et comportant plus de 50 logements dont la plus grande partie sera mise à la disposition de la population qui en a le plus besoin, se trouve paralysé tant que ces servitudes subsisteront. Or, cette situation n'est pas acceptable face à la pénurie actuelle de logements.

C'est donc après avoir tenté d'obtenir l'accord des propriétaires concernés pour leur faire accepter de renoncer à ces servitudes, que le Conseil d'Etat doit se résoudre à envisager leur expropriation, conformément à la possibilité offerte par la législation en vigueur. C'est l'objet de ce projet de loi, qui tend à faire déclarer d'utilité publique par le Grand Conseil la réalisation du plan localisé de quartier en question et des bâtiments prévus par ce plan.

Réseau express lémanique: des avancées significatives du côté de Genève

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'attention du Grand Conseil sur une pétition de l'Association transports et environnement (ATE) pour un réseau express lémanique, déposée simultanément l'été dernier dans les cantons de Vaud et de Genève.

Les invites de la pétition - trains rapides, confortables et plus fréquents, mise en fonction de P+R à proximité des gares, harmonisation des titres de transport sur le plan régional, correspondances avec les autres transports publics et gares conviviales - englobent les éléments de la politique des transports suivie par le Conseil d'Etat à ce jour.

Le projet de liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse via La Praille (CEVA), de par son ampleur et le bassin géographique qu'il touche, regroupe à lui seul la majorité des points mentionnés dans la pétition. Cette infrastructure offrira à Genève un réseau express régional (RER) et une nouvelle gare aux Eaux-Vives pour les connexions nationales en direction de Berne et Zurich, sans oublier la France voisine. Les travaux en gare de Cornavin devraient débuter avant la fin de l'année 2005.

Il ressort des débats au Grand Conseil qui ont précédé le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat que la Commission des transports, par son vote unanime, a voulu marquer son soutien au projet CEVA. Le Conseil d'Etat prend acte de cette volonté et remercie le Grand Conseil.

Par ailleurs, avec l'ouverture de la 3e voie Coppel-Genève, le nombre de trains a été nettement accru, atteignant une fréquence «intégrale» (un train toutes les 30 minutes sur toute la journée). S'agissant de l'augmentation de la capacité et de la fréquence des trains, l'Office des transports et de la circulation (OTC) vérifie actuellement les taux d'occupation en étroite collaboration avec les CFF. Enfin, grâce à la mise en service le 12 décembre 2004 de la halte ferroviaire de Sécheron, de nouvelles correspondances sont désormais possibles entre les trains et les bus 11 et 28, comme c'est déjà le cas à la gare de Lancy-Pont-Rouge entre les trains, les bus et les trams.

Transports à Genève: des possibilités nouvelles de déplacement

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'attention du Grand Conseil sur une motion concernant le financement des transports à Genève.

Lors d'une précédente législature (en janvier 1993), les motionnaires voulaient voir démarrer rapidement de gros projets d'infrastructures de transports dans le canton et assurer leur financement. Ils faisaient à l'époque référence à la mise en place du métro Rive - Meyrin, un projet abandonné depuis lors. Toutefois, ce rapport a permis de détailler les améliorations intervenues depuis le dépôt de cette motion.

Ainsi, les trams 13, 16 et 15 ont pu être mis en service, tandis que le bouclage du réseau entre Bachel-de-Pesay et Lancy-Pont-Rouge est en cours et que les travaux pour le tram Cornavin - Meyrin - le CERN devraient commencer au début 2006. Ces constructions et extensions de nouvelles lignes de tram, tout comme le projet de liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse via La Praille (CEVA), sont financés par le Grand Conseil avec des subventions de la Confédération.

Parallèlement à cela, des évitements autoroutiers et de nouvelles jonctions ont été réalisés, comme la nouvelle route du Bois-Brûlé, au Grand-Saconnex, inaugurée début 2005. De nombreux parcs relais (P+R) ont vu le jour dans le canton - les derniers en date étant celui de Genève-Plage et celui, provisoire, de Sécheron (2004) -, dont l'abonnement donne accès au réseau UNIRESO (TPG, CFF, Mouettes genevoises). Enfin, une meilleure rotation des véhicules est assurée sur les places de parc gérées par horodateurs en Ville de Genève depuis que le contrôle du stationnement a été repris par la Fondation des parkings.

La politique mise en place vise à offrir à la population de nouvelles possibilités de déplacement, en favorisant le transfert modal et en conservant les caractéristiques de qualité de vie qui font la renommée de Genève.

Préservation du bois de la Bagasse à Ferney-Voltaire: le Conseil d'Etat rappelle les dispositions prises

Dans le prolongement des éléments qu'il a déjà fournis au Grand Conseil notamment en répondant, début avril 2004, à une interpellation urgente d'un député, le Conseil d'Etat a répondu à une motion concernant l'abattage des arbres du bois de la Bagasse à Ferney-Voltaire.

Il a ainsi rappelé les principales dispositions arrêtées en accord avec les autorités françaises et en concertation avec les associations concernées, à savoir:

- le maintien d'une chênaie et de sa régénération naturelle, avec modification des replantations, permettant de diversifier le site et d'améliorer sa valeur écologique;
- la conservation d'un certain nombre d'arbres après élagage, en particulier au lieu dit Pré de la Corne;
- l'abandon de la construction de la butte antibruit compte tenu de la conservation de la végétation au bas du Pré de la Corne;
- la gestion de l'eau sur le site, notamment par la création de petites zones humides;
- l'élaboration d'un plan général de gestion forestière du site, lequel permettra notamment de favoriser la diversification du milieu et de l'entretenir dans le respect des servitudes aéronautiques de l'Aéroport international de Genève.

Le Conseil d'Etat a conclu en relevant que les services de l'administration continueraient à suivre de près ce dossier, de façon à s'assurer du développement du site dans le cadre des gabarits de sécurité requis.

Groupe de coordination et d'alerte épidémique: activités officialisées

L'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) ayant mis en évidence la nécessité de renforcer la coordination des actions permettant de détecter et de maîtriser des situations épidémiques en lien avec les maladies transmissibles, le Conseil d'Etat a décidé d'officialiser les activités d'un groupe de coordination et d'alerte épidémique qui fonctionne depuis quelques mois de manière informelle.

Virtuelles ou réelles, les menaces épidémiques ont en effet continué de préoccuper la population et les instances politiques et sanitaires. Le groupe de travail est ainsi chargé d'assurer la

pertinence et la cohérence des activités et des mesures destinées à détecter et maîtriser les situations épidémiques au niveau cantonal. Placé sous la présidence du médecin cantonal délégué pour les maladies transmissibles, il est constitué de représentant-e-s des départements et des institutions impliqués dans la gestion de ces situations et d'experts dans les domaines concernés.

Compensations financières concernant les frontaliers suisses résidant en France

Répondant à une lettre de M. Hubert Bertrand, maire de Saint-Genis-Pouilly, concernant les relations transfrontalières entre le canton de Genève et le Pays de Gex, le Conseil d'Etat lui a apporté les précisions suivantes:

Les Suisses résidant en France et travaillant en Suisse sont déjà comptés depuis très longtemps au nombre des frontaliers dans le calcul de la compensation financière versée aux collectivités locales françaises.

Il leur est possible d'installer leur résidence principale en France depuis 1998 déjà, soit bien avant l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, en juin 2002.

Conscient que l'attractivité de Genève provoque une pression foncière de l'autre côté de la frontière, le Comité régional franco-genevois (CRFG) a mis sur pied un groupe de travail «logement» (animé côté français par le sous-préfet de Gex et dont font partie notamment deux représentants de la Communauté des communes du Pays de Gex), dont le but est de définir une politique transfrontalière de l'habitat et les moyens de la mettre en œuvre.

Hospitalisation en division commune des patients résidant dans un autre canton ou dans un pays de l'UE: modification du tarif des prestations

Le Conseil d'Etat a approuvé la modification, au 1er janvier 2005, du règlement fixant le tarif des prestations fournies par les hôpitaux universitaires de Genève (HUG) aux assurés selon la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) en cas d'hospitalisation en division commune (régime sans convention).

Ce règlement s'applique aux patients assurés au sens de la LAMal et dont l'assurance n'a pas signé de convention tarifaire avec les HUG pour l'hospitalisation en division commune. En l'espèce, cela concerne les patients résidant dans un autre canton que Genève et, par analogie, les ressortissants européens entrant dans le cadre des accords bilatéraux. Ces patients sont essentiellement hospitalisés pour des épisodes de soins aigus.

La modification proposée, au-delà de l'adaptation des forfaits journaliers (+2,6% pour les soins aigus), prévoit la tarification de prestations spéciales dans le domaine de l'évaluation pré-chirurgicale de l'épilepsie, domaine pour lequel les HUG agissent en tant que centre de compétence.

Mise en valeur du périmètre d'aménagement coordonné La Chapelle - Les Sciers: acquisition d'une parcelle à Plan-les-Ouates

Le Conseil d'Etat adopté un arrêté permettant l'acquisition par voie d'échange d'une parcelle sise à Plan-les-Ouates, le long de la route de Saconnex-d'Arve.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur du périmètre d'aménagement concerté (PAC) La Chapelle - Les Sciers, qui s'étend entre la route de Saint-Julien et Saconnex-d'Arve. La maîtrise de cette parcelle par l'Etat est nécessaire pour garantir l'accès à ce périmètre. En effet, le plan d'aménagement prévoit comme prioritaire l'acquisition de diverses parcelles situées le long de la route de Saconnex-d'Arve.

Genève investit à Archamps

Le Conseil d'Etat approuvé, dans le cadre du budget 2005, une participation de l'Etat de Genève à la Société d'économie mixte d'Archamps et du Genevois (SEMAG), contrôlée par les collectivités françaises de Haute-Savoie.

L'Etat acquiert ainsi 48 actions d'une valeur nominale de 1525 euros, soit en tout 73 200 euros (environ 110 000 francs suisses).

(Suite page suivante)